



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Reprise de la quarante-septième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 30 octobre 1969,
à 10 h 45

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Point 5 de l'ordre du jour :	
Rapport du Fonds monétaire international	31

Président : M. Raymond SCHEYVEN (Belgique).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Fonds monétaire international¹ (E/4747)

1. M. SCHWEITZER (Directeur général du Fonds monétaire international) ne passera pas en revue les événements intervenus depuis la publication du rapport annuel du Fonds monétaire international pour l'exercice clos le 30 avril 1969, comme il l'a fait les années précédentes, car il le présente au Conseil économique et social plus tôt que d'habitude. Il se bornera donc à évoquer tout d'abord les tendances générales qui se sont manifestées dans l'économie mondiale et les faits saillants qui ont marqué les activités du Fonds au cours de ces tout derniers mois, puis il se penchera sur certains aspects du développement économique.

2. La forte expansion de la production mondiale et du commerce international pendant l'exercice est due à une reprise de l'activité économique dans les pays industriels vers le milieu de l'année 1967 qui s'est poursuivie en 1969, bien que l'on discerne depuis quelque temps un fléchissement du taux global de croissance. Il est résulté de cette reprise une expansion des exportations des produits primaires et des échanges mondiaux, qui ont atteint un niveau sans précédent. Malheureusement, des déséquilibres intérieurs et extérieurs se sont manifestés dans les grands pays industriels qui, en raison de leur importance économique, exercent une influence fondamentale sur le système monétaire international. Les pressions inflationnistes se sont généralisées, les prix enregistrant une hausse globale encore jamais atteinte depuis la seconde guerre mondiale; elles se sont intensifiées en raison de la lenteur que l'on a mis à prendre des mesures propres à les endiguer. L'argent est devenu rare sur les marchés internationaux et les taux d'intérêt ont été majorés, ce qui a nui au courant de crédit vers les pays de production primaire.

3. Les mouvements des prix et des cours ont varié selon les pays, ce qui a souvent entraîné de graves difficultés de balance des paiements; la spéculation a continué de sévir sur les marchés des changes. Ces problèmes ont pu être en partie résolus grâce à la coopération financière entre les Etats et aux tirages sur le Fonds, mais il reste encore

beaucoup à faire pour éliminer les causes fondamentales de déséquilibre qui encouragent ces spéculations.

4. Des signes d'amélioration sont en vue. Les programmes de redressement mis en oeuvre aux Etats-Unis et au Royaume-Uni commencent à porter leurs fruits. La dévaluation du franc et les mesures prises en France par la suite, ainsi que la réévaluation du deutsche mark sont autant d'éléments qui doivent contribuer à la stabilité du système monétaire international; elle pourra être maintenue à l'avenir grâce à une meilleure harmonisation des objectifs économiques dans les pays industrialisés; elle dépendra notamment de la mesure dans laquelle les Etats-Unis et le Royaume-Uni parviendront à enrayer l'inflation et à améliorer leurs comptes courants. Il importe que, dans ce processus, la demande mondiale globale reste à un niveau adéquat et que ce ne soient pas les pays de production primaire qui fassent les frais de l'ajustement.

5. C'est pour permettre une croissance saine des échanges et des paiements internationaux que le système des droits de tirage spéciaux a été proposé puis approuvé lors de l'assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs du Fonds en septembre 1969. Ces droits de tirage seront alloués aux participants sur la base de leur quote-part au Fonds monétaire, pendant une première période triennale qui commencera le 1er janvier 1970. Les allocations seront faites une fois par an et s'élèveront au total à quelque 9 milliards 500 millions de dollars. Cette création délibérée de réserves d'un montant réglementé et selon une procédure convenue représente une étape décisive de la collaboration financière internationale.

6. Cette nouvelle liquidité internationale facilitera le processus d'ajustement mais ne diminuera en rien la nécessité pour les différents pays d'appliquer une politique adéquate de régulation de la demande. Cette constatation amène à évoquer le rôle du Fonds en tant que source de liquidités conditionnelles sous la forme d'une assistance temporaire aux pays dont la balance des paiements est déficitaire. Cette assistance doit servir à soutenir les taux de change qui correspondent à la réalité économique et à assurer l'adoption de programmes visant à corriger les déséquilibres des paiements sans recourir à des mesures déflationnistes qui porteraient atteinte à la prospérité nationale et internationale. Au cours de l'exercice, les achats de monnaie au Fonds ont atteint un niveau record de près de 3 milliards de dollars; cela doit être attribué dans une large mesure au déséquilibre persistant des paiements entre pays industriels et au climat d'incertitude qui règne sur les marchés des changes. L'assistance financière aux pays en voie de développement s'est élevée au total à 527 millions de dollars répartis entre 31 pays membres, et cela en dépit de la fermeté des cours des produits de base et de l'amélioration des positions de réserve de ces pays. Pour les cinq

¹ Fonds monétaire international, *Rapport annuel, 1969* (Washington [D.C.]).

premiers mois de l'exercice 1969/1970, les achats de monnaie se sont élevés à environ 1 milliard 500 millions de dollars.

7. Il faut maintenir un certain équilibre entre l'offre de liquidités conditionnelles et celle de liquidités inconditionnelles, car elles sont toutes deux essentielles à la bonne marche du système monétaire international. C'est pourquoi lors de l'assemblée annuelle, le Conseil des gouverneurs a demandé au Conseil d'administration d'entreprendre la cinquième révision quinquennale des quotes-parts. Une proposition doit être présentée à ce sujet à la fin de 1969. Un relèvement des quotes-parts permettrait au Fonds d'aider à corriger, de façon optimale, les déséquilibres de balance des paiements; mais il est généralement reconnu qu'il faudra procéder à ce relèvement compte tenu des intérêts des pays en voie de développement.

8. En ce qui concerne la stabilisation des prix des produits de base, le Fonds a établi en 1963 un système de financement compensatoire en vertu duquel les pays membres qui exportent des produits primaires peuvent effectuer des tirages sur le Fonds lorsque leurs recettes d'exportation tombent à un niveau inférieur à la tendance à moyen terme. Ce système, qui a été élargi en 1966, constitue un financement distinct qui vient s'ajouter à l'utilisation des ressources du Fonds au titre des tranches ordinaires de crédit; l'en-cours des tirages à ce titre atteint à ce jour 384 millions de dollars. Plus récemment, sur la base d'une étude des problèmes de stabilisation des cours des produits de base, le Conseil d'administration a décidé d'établir un nouveau dispositif pour aider les pays membres qui avaient des difficultés de balance de paiement à financer leurs contributions aux stocks régulateurs de produits de base, si ces derniers satisfont à certains critères. Les tirages sur le Fonds à cet effet peuvent s'effectuer jusqu'à concurrence de 50 p. 100 de la quote-part, à condition que l'en-cours global de ces tirages et de ceux qui sont destinés au financement compensatoire des fluctuations des exportations ne dépasse à aucun moment un plafond de 75 p. 100 de la quote-part. Ces deux systèmes de financement complémentaires, qui doivent contribuer à pallier dans une très grande mesure les fluctuations à court terme des produits primaires ne peuvent résoudre les problèmes que pose la tendance à long terme des cours de ces produits. A cet égard, il faudra trouver d'autres solutions, et c'est là un des soucis du Fonds.

9. Pour ce qui est de la question plus générale du développement rapide et soutenu des pays à faible revenu, il faut que toutes les nations assument leur part de responsabilités. Mais certains pays développés, en dépit de leur prospérité croissante, n'ont pas accordé toute l'assistance voulue. On est allé jusqu'à mettre en doute la valeur même de cette assistance; il est cependant indubitable que les pays en voie de développement ont déployé de sérieux efforts et que des résultats ont été obtenus. On peut comprendre que face à des difficultés de balance des paiements l'aide extérieure soit la première victime d'un programme d'économie, car les avantages que peuvent en tirer les pays qui la dispensent paraissent bien intangibles; aussi l'aide extérieure n'a-t-elle pas augmenté en proportion du revenu de ces pays, et la qualité en a souffert puisqu'elle est le plus souvent liée. D'autre part, le niveau

élevé de l'activité économique des pays développés a certes stimulé les exportations des pays en voie de développement; mais les effets en auraient été d'autant plus favorables si l'accès au marché des pays développés avait été plus aisé.

10. Il faut avant tout que les pays industrialisés adoptent une politique qui vise à endiguer efficacement l'inflation. Avec une telle politique et le nouveau dispositif prévu dans le cadre du Fonds pour augmenter les liquidités internationales, il ne sera plus possible d'invoquer des difficultés de balance des paiements pour justifier un ralentissement des efforts d'aide au développement ou de la libération des échanges et des paiements. La solution de ces problèmes compte parmi les principaux objectifs des travaux préparatoires de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le Fonds continuera de les étudier de près, en consultation avec ses membres. A cet égard, l'enthousiasme suscité par le rapport de la Commission Pearson est extrêmement encourageant.

11. Depuis des années, le Fonds s'intéresse aux efforts des pays qui tentent de réaliser une croissance rapide de leur économie et il a acquis une grande expérience dans ce domaine. On croyait, par exemple, autrefois, que des politiques d'expansion du crédit pouvaient accélérer le rythme du développement, même si elles engendraient des pressions inflationnistes; il est maintenant reconnu que l'inflation, en soi, nuit au développement, car elle tend à détourner les ressources des projets valables et à affaiblir les positions à l'exportation. Les plans de développement ont un rôle essentiel puisqu'ils servent à établir les priorités et à articuler les divers objectifs. Mais les plans les plus réalistes sont toujours des projections dans un avenir encore imprécis, et les faits peuvent être bien loin des prévisions; aussi faut-il être toujours prêt à adapter, le cas échéant, les objectifs et les politiques prévus dans le plan si l'on veut éviter les goulots d'étranglement. Il faut donc se féliciter de ce que l'on ait reconnu récemment la nécessité de dresser des plans opérationnels à court terme s'inscrivant dans le cadre général du plan de développement à moyen ou à long terme et d'établir une programmation financière qui vise à faire coïncider l'offre et la demande de ressources.

12. Il est souvent arrivé ces dernières années que des difficultés de balance des paiements freinent la réalisation des objectifs de développement. Elles peuvent être parfois attribuées à certaines options en matière d'industrialisation; en voulant remplacer les importations pour réaliser des économies de devises, on a souvent abouti à une mauvaise affectation des ressources et les importations ont continué de croître tandis qu'aucune impulsion n'était donnée aux exportations.

13. Il conviendrait donc que l'on mette davantage l'accent sur le développement de l'agriculture; certains pays ont pu ainsi faire face à l'accroissement de la consommation intérieure et devenir éventuellement exportateurs de produits agricoles. Une politique d'industrialisation saine doit en effet tenir compte des possibilités d'échanges avec le reste du monde. C'est dans ce contexte qu'il faut considérer la politique du Fonds en matière de taux de change: un taux de change maintenu sans recours à des restrictions est le meilleur lien entre la croissance de l'économie nationale et celle du monde en général.

14. En conclusion, le Directeur général tient à rappeler que la concertation des efforts et le partage des responsabilités permettront de résoudre les problèmes qui se posent dans les divers domaines qu'il a évoqués.

15. M. GALLARDO MORENO (Mexique) dit que le Fonds monétaire international s'est employé sans relâche à résoudre les problèmes complexes qui relèvent de sa compétence. Le Directeur général en a brillamment indiqué les lignes d'action. Comme il l'a reconnu, dans certains grands pays industriels, des déséquilibres internes et externes se sont produits qui exercent une influence décisive sur tout le système monétaire international. Les pressions inflationnistes se sont accentuées et se sont exportées dans le reste du monde d'autant plus rapidement que les mesures nécessaires pour les endiguer se faisaient attendre. Le marché de l'argent s'est restreint, et son loyer s'en est trouvé relevé. Le Fonds monétaire a fait son possible pour éviter cette situation qui découlait de l'attitude des pays industrialisés.

16. Les pays en voie de développement sont dans ce domaine à la merci des réactions en chaîne. Ils doivent vendre une plus grande quantité de produits, dont les prix sont déjà faibles et instables, pour obtenir les devises nécessaires à leur développement. Le Fonds, à l'issue d'une étude sur la stabilisation des cours des produits de base, a créé une nouvelle facilité pour aider les Etats membres à résoudre les problèmes de balance des paiements dans ce domaine; ils résultent le plus souvent des mesures protectionnistes prises dans certains pays pour limiter l'importation de produits agricoles ainsi que de produits manufacturés et semi-manufacturés en provenance des pays pauvres. Le Directeur général lui-même a dit que les pays industrialisés n'avaient pas, en dépit de leur grande prospérité, offert toute l'aide voulue aux pays en voie de développement; il a également noté la déception ressentie par ces derniers devant le peu de résultats obtenus. Ces dernières années, l'aide extérieure ne s'est pas accrue proportionnellement au revenu des pays développés; elle s'est même détériorée si l'on considère qu'elle est souvent liée.

17. En raison de l'activité économique accrue des pays développés, les pays exportateurs ont pu augmenter leurs ventes, mais ils l'auraient fait davantage s'ils avaient eu plus facilement accès aux marchés. Il convient de souligner que, si l'épargne intérieure des pays en voie de développement s'accumule sous forme de stocks invendables, elle ne peut engendrer les devises qui permettraient d'alléger le problème du financement extérieur.

18. Quant à l'accroissement des quotes-parts au Fonds monétaire, il doit être à la fois général et sélectif pour qu'on aboutisse à une structure qui reflète l'importance économique des pays tant en termes absolus que relatifs. En effet, il importe que les responsabilités soient réparties entre les nations de façon plus efficace et meilleure.

19. M. VIAUD (France) dit qu'une fois de plus la déclaration du Directeur général du Fonds monétaire international ne l'a pas déçu. Il faut dire que les événements survenus dans le domaine monétaire au cours de l'exercice écoulé ont été suffisamment importants pour retenir l'attention de l'opinion publique et donner l'attrait de

l'actualité aux débats concernant la stabilité des monnaies ou l'évolution de leurs rapports.

20. Le Conseil s'intéresse aux problèmes auxquels le Fonds doit faire face dans la mesure où ils risquent de rendre plus difficile la coopération internationale. Point n'est besoin pour lui d'évoquer les aspects techniques des projets de réforme du système monétaire international et des mécanismes d'ajustement des balances de paiements. Il lui suffit de se demander quel effet les mesures prises par le Fonds ou envisagées par ses membres en vue d'assurer un meilleur équilibre des paiements mondiaux pourraient avoir sur les relations économiques internationales et tout particulièrement sur les rapports entre pays industriels et pays sous-développés.

21. Le rapport à l'examen met en relief le fait que les transactions du Fonds ont à nouveau dépassé les montants pourtant élevés atteints les années précédentes. On est tenté de se réjouir de cette activité intense, mais on ne peut s'empêcher aussi de penser que si l'assistance financière que le Fonds apporte aux Etats membres a atteint un tel niveau, c'est que les déséquilibres des paiements entre pays industriels ont continué de se manifester et qu'un climat d'incertitude a régné jusqu'à présent sur les marchés des changes. Cette année encore, ce sont les pays développés qui ont été les principaux bénéficiaires des opérations du Fonds. L'accroissement du nombre des pays faisant appel à la coopération monétaire internationale n'est pas, pour la solvabilité du FMI, un phénomène inquiétant, dans la mesure où les conditions dans lesquelles interviennent les remboursements restent satisfaisantes. Tel est d'ailleurs le cas cette année.

22. On note également que le recours à la procédure de financement prévue pour compenser les fluctuations de recettes d'exportation des pays de production primaire a été très modeste; c'est là l'indice que les mouvements de baisse des cours de ces produits n'ont pas été trop accentués. D'une manière plus générale, la procédure du financement compensatoire, améliorée, paraît maintenant donner satisfaction.

23. Dans le domaine de l'assistance du FMI aux pays en voie de développement, l'événement qui fera date dans l'histoire de l'institution est la décision d'établir un dispositif d'assistance aux pays membres dans le cadre du financement de stocks régulateurs internationaux. Le Conseil se souviendra qu'à l'assemblée annuelle de 1967, tenue à Rio de Janeiro, le Directeur général du Fonds avait été invité, sur l'initiative des gouverneurs représentant les pays membres de la zone franc, à entreprendre une étude approfondie du problème posé par l'instabilité des cours des produits de base. Si les travaux accomplis par la Banque internationale ne se sont pas encore traduits par des décisions concrètes, en revanche, la délégation française note avec satisfaction le caractère positif des conclusions adoptées par le Fonds à ce sujet.

24. Les caractéristiques de cette nouvelle facilité sont décrites en détail dans le rapport à l'étude. Certes, diverses conditions devront être réunies pour que le Fonds accorde une assistance, mais il semble qu'*a priori* les critères retenus sont justifiés et acceptables. Peut-être, à l'expérience, sera-t-il nécessaire d'améliorer les modalités d'intervention

du Fonds, mais ce qui importe aux yeux de la délégation française, c'est que le Fonds ait reconnu la nécessité d'une aide aux pays membres souhaitant participer à des accords de stabilisation des matières premières qui comporteraient la création de stocks régulateurs internationaux. Ainsi se trouve consacré par le Fonds un principe auquel la France s'est montrée attachée depuis de nombreuses années; ainsi se trouve levé un obstacle pratique sur lequel avaient buté dans le passé les négociateurs de certains accords de produits primaires. Il faut maintenant espérer que la CNUCED saura tirer profit de l'occasion qui lui est ainsi offerte de mettre en oeuvre le programme qu'elle s'est fixé dans le cadre de la résolution 16 (II)², adoptée à New Delhi.

25. Les autorités françaises ont déjà eu l'occasion d'indiquer que la révision des diverses quotes-parts au Fonds recevait leur approbation de principe, dans la mesure où elle permettrait de corriger quelques déséquilibres dans la répartition actuelle et d'adapter les ressources du Fonds à un commerce international en expansion. Par ailleurs, le Gouvernement français a manifesté l'intention de participer à la mise en oeuvre du mécanisme des droits de tirage spéciaux. Il l'a fait essentiellement en raison des liens de solidarité qui l'unissent aux autres membres de la Communauté économique européenne (CEE), ainsi qu'à ses partenaires africains et malgache de la zone franc. Il espère que le montant des liquidités inconditionnelles nouvellement créées n'aura pas pour effet d'aggraver une situation monétaire caractérisée par les menaces de l'inflation et d'inciter les Etats membres déficitaires à relâcher leurs efforts en vue d'un meilleur équilibre de leurs comptes. Il estime, lui aussi, que le mécanisme devra être manié avec les plus grandes précautions et qu'il conviendra, au terme de la première période d'application, d'étudier les aménagements qui pourraient se révéler nécessaires. Mais, en tout état de cause, il a conscience que les droits de tirage spéciaux ne sauraient constituer une panacée aux maux dont souffre actuellement le système des paiements mondiaux. Des suggestions ont été présentées récemment pour assouplir le système des parités fixes.

26. Il n'appartient pas à la délégation française de porter dès à présent un jugement sur des idées qui n'ont pas encore revêtu une forme précise, encore qu'il lui semble que l'expérience acquise enseigne que l'expansion des échanges internationaux s'accommode mieux des parités de change fixes que de tout autre système. Pour illustrer cette idée, qu'il suffise d'évoquer les perturbations qu'entraînerait l'adoption d'un régime de parités fluctuantes dans les échanges des pays membres de la CEE et des pays qui leur sont associés.

27. Les idées nouvelles qui se sont fait jour dans le domaine des parités de change sont l'une des manifestations du malaise qui prévaut face à une situation économique mondiale dominée par l'inflation. L'inflation des pays développés a des conséquences dommageables pour les intéressés eux-mêmes, mais il ne faut pas se lasser de rappeler également les effets nocifs qu'elle exerce sur les pays en voie de développement déjà suffisamment menacés

par ce mal en raison de la faiblesse de leur structure économique. Lors de l'assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs du Fonds, le Gouverneur de la Banque centrale de Tunisie a excellamment résumé cette question. L'inflation, sous le vocable moderne de "surchauffe", peut certes créer une euphorie passagère en stimulant dans les pays développés la demande des produits des pays en voie de développement, mais la hausse des prix des biens que ces pays doivent nécessairement se procurer dans les pays industrialisés en vue de s'équiper est toujours plus importante que celle des produits primaires dont ils ont pu temporairement bénéficier. Très vite, les termes de l'échange se détériorent au détriment des économies les plus faibles. Aussi est-ce avec raison que le Directeur général du Fonds a dit qu'il fallait juguler les tendances inflationnistes.

28. Au surplus, il n'est que trop clair que les politiques de restrictions budgétaires, arme privilégiée de la lutte contre l'inflation, affectent ceux qui sont le moins à même d'assurer une défense efficace de leur position. Dans les périodes d'austérité, les crédits budgétaires consacrés à l'aide sont toujours menacés et trop souvent réduits. L'expérience prouve qu'il n'est pas aisé de les rétablir lorsque les pressions se relâchent. Dans cette perspective, la délégation française ne peut que rappeler l'importance qu'elle attache à l'application de la résolution recommandant aux pays développés d'accorder aux pays en voie de développement une assistance d'un montant équivalant à 1 p. 100 de leur revenu national. Cet objectif doit rester l'un des leviers de l'action internationale en faveur du développement.

29. Pour conclure, M. Viaud tient à signaler, à titre personnel, combien il serait utile aux délégations de langue française de disposer d'une traduction de la déclaration du Directeur général du FMI. Cela faciliterait leur tâche, notamment en ce qui concerne les rapports qu'ils ne sauraient manquer d'envoyer à leurs gouvernements. M. Viaud espère que le Directeur général tiendra compte de cet appel pour la prochaine session du Conseil.

30. M. BRADLEY (Argentine) estime que c'est à juste titre que le rapport du Fonds monétaire international indique que les 10 années écoulées ont été la période d'activité la plus intense qu'ait connue cette institution. En effet, le Fonds a été amené à déployer d'énormes efforts dans tous les domaines intéressant la coopération monétaire, et ce avec une très grande efficacité. Parmi ces activités, il est évident que la plus importante a été la création des droits de tirage spéciaux, qui ne manquera pas d'avoir des effets favorables sur la balance des paiements des pays développés et, par conséquent, sur le développement des pays en voie de développement. L'Argentine, pour sa part, bénéficiera au cours de la première année de mise en vigueur de cette facilité de 64 millions de dollars et de 48 millions de dollars au cours des deux années suivantes. Néanmoins, cela ne contribuera que dans une faible mesure au redressement de la balance commerciale argentine, hypothéquée par des achats massifs d'équipement à l'étranger.

31. Cependant, cette création de liquidités inconditionnelles doit être accompagnée, sur le plan technique, d'une augmentation des liquidités conditionnelles, c'est-à-dire des quotes-parts au Fonds. A cet égard, la délégation argentine

² Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session*, vol. I et Cor.1 et 5 et Add.1 et 2 : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14), p. 37.

espère que l'on prendra les mesures nécessaires pour maintenir la position relative de réserve des pays en voie de développement auprès du FMI.

32. Certains pays développés ont connu ces dernières années des difficultés de balance des paiements et ont dû prendre pour y remédier des mesures internes, telles que la dévaluation au Royaume-Uni et en France ou la réévaluation en République fédérale d'Allemagne. Il ne fait pas de doute qu'il s'agit là de mesures saines. C'est notamment le cas de la réévaluation du deutsche mark, qui n'a certes pas été dictée par les pressions internes mais bien par le souci de préserver la coopération internationale en matière monétaire. Cette mesure a été efficace, encore qu'il y ait tout lieu de penser qu'elle eût été plus efficace si elle était intervenue plus tôt. En tout état de cause, il faut espérer que les capitaux qui ont fui vers la République fédérale d'Allemagne dans l'espoir d'une réévaluation du deutsche mark reviendront dans le circuit monétaire international.

33. Le rapport du Fonds indique que la lutte contre l'inflation a été l'une des principales préoccupations des Gouvernements des Etats-Unis, du Canada, du Royaume-Uni et de la France; on peut y ajouter d'autres pays, et notamment des pays en voie de développement tels que l'Argentine qui, dans un passé récent, a pris des mesures anti-inflationnistes qui ont donné de bons résultats.

34. Les efforts déployés par le Fonds pour stabiliser les cours des produits primaires ont été, dans l'ensemble, assez favorables au commerce des pays en voie de développement. Les nouvelles mesures annoncées et les études en cours sont fort opportunes, notamment les études sur le financement de stocks régulateurs. Cependant, le Fonds serait bien avisé d'inclure au nombre de ses projets des études portant sur l'instauration d'un système de préférences pour les produits industriels des pays en voie de développement.

35. D'une manière générale, la délégation argentine estime que les mesures anti-inflationnistes prises par les pays développés ne doivent pas avoir de répercussions néfastes sur le développement des pays en voie de développement, et ce d'autant plus que les organismes des Nations Unies sont activement engagés dans la préparation de la deuxième Décennie du développement. A cet égard, le rapport de la Commission Pearson est un ouvrage remarquable qui doit être lu et médité par les gouvernements des pays développés et surtout par leurs parlements.

36. Selon M. ABE (Japon), l'année 1968 a été marquée par une expansion de l'économie et des échanges mondiaux qui a dépassé tous les espoirs. Cependant, certains problèmes se sont posés, notamment les difficultés de balance des paiements, les pressions inflationnistes dans les pays développés et les vagues de spéculation massive. La délégation japonaise est convaincue que ces problèmes seront réglés de manière satisfaisante par les gouvernements intéressés dans le cadre du Fonds monétaire international.

37. Au cours des derniers mois, on a enregistré un grand nombre de faits importants dans le domaine monétaire international, et en particulier la mise en vigueur des droits de tirage spéciaux, approuvée par le Conseil des gouverneurs du Fonds à sa dernière assemblée annuelle. Il s'agit là d'un

événement qui fait date dans l'histoire du Fonds et qui résulte des efforts communs que les gouvernements et le Fonds ont déployés pendant plusieurs années. S'il y a lieu de se féliciter de la création des droits de tirage spéciaux, il faut toutefois se souvenir qu'il s'agit là d'une création concertée de réserves internationales. Aussi, la contribution qu'ils apporteront à l'expansion et à la prospérité de l'économie mondiale sera-t-elle fonction de la politique suivie par chaque gouvernement participant et sera tributaire de la coopération financière internationale. Comme le Directeur général du Fonds l'a fait observer à juste titre, ils n'élimineront pas la nécessité pour les gouvernements de poursuivre des politiques satisfaisantes de régulation de la demande. De plus, il faudrait que le Fonds soit renforcé pour s'acquitter de ses nouvelles responsabilités. A cet égard, on notera avec satisfaction que l'on a reconnu la nécessité d'augmenter substantiellement les quotes-parts au Fonds et que le Conseil d'administration du Fonds a été invité à entreprendre une étude de la question.

38. La délégation japonaise se félicite particulièrement de ce que le Directeur général ait mentionné le problème des pays en voie de développement. La délégation japonaise note que, selon lui, la lutte efficace contre l'inflation représente pour les pays développés la politique la plus importante qu'ils doivent suivre pour élargir leur aide au développement. M. Abe partage aussi l'avis du Directeur général selon lequel la politique d'expansion du crédit et l'inflation qu'elle entraîne sont défavorables au développement. Le Directeur général a souligné également qu'une saine politique d'industrialisation doit être fondée sur les possibilités existantes d'échanges avec le monde extérieur. Il s'agit là de suggestions très importantes, en particulier au moment où les organismes des Nations Unies sont engagés dans la préparation de la deuxième Décennie du développement. Il faut espérer sincèrement qu'elles seront prises en considération lorsqu'on formulera la stratégie internationale du développement ainsi que les politiques nationales à suivre à cet égard.

39. La délégation japonaise est pleinement consciente de l'importance que revêt la croissance économique des pays en voie de développement et elle pense qu'aucun effort ne doit être épargné pour atteindre cet objectif. Mais il ne faut pas oublier que les économies nationales sont interdépendantes, et il importe de ce fait que les économies des pays développés puissent se développer harmonieusement pour le grand profit de l'économie mondiale.

40. Le Conseil économique et social, auquel est dévolu le rôle central en matière de coordination, doit veiller à ce que les activités des divers organismes et organes des Nations Unies se complètent, afin d'assurer le développement de l'économie mondiale dans son ensemble.

41. M. NYIRABU (République-Unie de Tanzanie) fait observer que l'on ne comprend pas toujours très bien que les activités du Fonds monétaire international ont des incidences directes sur les efforts de développement et les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement. Dans certains milieux, on continue de considérer le Fonds comme une institution créée principalement pour servir les intérêts des pays développés. A l'appui de cette thèse, on notera qu'au cours des premiers stades des négociations relatives à la création des droits de tirage

spéciaux, les pays en voie de développement ont été exclus des discussions et que leur droit à bénéficier de cette facilité n'a été reconnu qu'à la dernière minute. Les déclarations dans le genre de celle que le Directeur général vient de faire contribuent donc dans une large mesure à dissiper le scepticisme qui prévaut en ce qui concerne le rôle du Fonds dans les efforts des pays en voie de développement pour accélérer leur croissance économique.

42. Les droits de tirage spéciaux entreront en vigueur le 1er janvier 1970. La délégation tanzanienne se félicite de la détermination que la communauté internationale a mise à s'attaquer au problème de l'insuffisance de liquidités internationales. Cependant, elle s'inquiète profondément de la solution partielle qui lui a été apportée. Dans l'état actuel des choses, la facilité fondée sur les droits de tirage spéciaux exclut la possibilité d'établir un lien formel entre la création de liquidités et l'aide au développement. On a fait valoir que dès que des liquidités supplémentaires auraient été créées les pays développés seraient inévitablement amenés à libéraliser leurs échanges et à renforcer le volume de leur aide au développement. De l'avis de la délégation tanzanienne, l'augmentation des réserves ne sera pas une condition suffisante pour libéraliser les échanges et les mouvements de capitaux. Les déficits budgétaires et les difficultés de balance des paiements continueront d'empêcher l'amélioration de l'aide à l'étranger. Même après l'allocation des droits de tirage spéciaux, certains des grands pays dispensateurs d'aide continueront d'éprouver des difficultés de balance des paiements qui leur serviront de prétexte pour imposer des pratiques restrictives. De plus, il n'est pas toujours aisé pour les gouvernements de ces pays de faire entériner leurs programmes d'aide par leur parlement. Il aurait été plus expédient d'accorder l'aide sous une forme indirecte. Pour toutes ces raisons, la délégation tanzanienne regrette profondément que l'on n'ait pas saisi l'occasion d'isoler le financement du développement des problèmes financiers intérieurs des pays dispensateurs d'aide. Elle espère cependant que l'on pourra améliorer ce nouveau mécanisme. En particulier, il conviendrait d'explorer la possibilité d'attribuer quelques droits de tirage spéciaux à des institutions telles que l'IDA, le PNUD et les banques régionales de développement. Cette question a été étudiée par la CNUCED et il serait opportun que le Fonds la réexamine en tenant compte de cette étude.

43. Le réexamen des quotes-parts a des incidences directes sur les aspirations des pays en voie de développement, notamment en raison du lien existant entre l'augmentation des quotes-parts et l'élargissement de l'accès aux liquidités du Fonds, qui constituent une source très importante de ressources à court terme pour les pays en voie de développement, tant du point de vue de la répartition des droits de tirage spéciaux que de celui du rôle que les pays en voie de développement doivent jouer dans le processus de décision du Fonds. Il faut donc augmenter la part relative des pays en voie de développement dans le montant total des quotes-parts; pour ce faire, il faudra abandonner les critères classiques qui président à la détermination des quotes-parts et adopter des étalons plus satisfaisants. Si l'on n'adopte pas des indicateurs économiques plus satisfaisants que les échanges et les paiements, la part relative des pays en voie de développement pourrait bien diminuer étant donné que leur part dans les échanges mondiaux est en déclin.

44. La délégation tanzanienne apprécie le rôle constructif que joue le Fonds pour résoudre les problèmes imputables à l'instabilité des cours des produits de base. Elle se félicite en particulier du nouveau mécanisme de financement de stocks régulateurs, mais elle note avec inquiétude que l'aide du Fonds est assujettie à certaines conditions et elle objecte fermement à la stipulation selon laquelle un pays doit éprouver des difficultés de balance des paiements pour bénéficier de cette facilité. Elle estime que les solutions proposées par le Fonds ne résolvent pas les vrais problèmes, à savoir qu'à long terme les prix des produits primaires tendront à fléchir par rapport aux prix des biens industriels. Les études effectuées en commun par le Fonds et la Banque internationale passent sous silence les problèmes que causent les pays développés, qui consacrent des centaines de millions de dollars à la production de produits synthétiques de remplacement. La délégation tanzanienne espère que le Fonds examinera le problème soulevé par le protectionnisme agricole pratiqué par les pays développés.

45. La délégation tanzanienne note qu'au cours de l'exercice écoulé, les recettes nettes du Fonds se sont élevées à plus de 70 millions de dollars, dont une partie a été répartie entre les Etats membres et l'autre partie virée à la Réserve générale. On peut douter de l'opportunité de répartir ces recettes entre les Etats membres, car les principaux bénéficiaires sont des pays développés. Peut-être conviendrait-il davantage de répartir les recettes nettes entre les institutions financières multilatérales, comme par exemple l'IDA.

46. M. ALLEN (Royaume-Uni) dit que sa délégation a étudié attentivement le rapport du Fonds monétaire international et a écouté avec intérêt la déclaration de son directeur général. La période étudiée dans le rapport s'achève le 30 avril 1969, alors que la déclaration de M. Schweitzer se réfère à l'évolution la plus récente. On peut constater une évolution intéressante de la position du Royaume-Uni dans le système du commerce et des paiements mondiaux. Ainsi que le Directeur général l'a fait observer, les mesures que le Royaume-Uni a prises se sont révélées efficaces et sa balance des paiements s'est maintenant redressée. Il a également souligné que la poursuite d'une politique d'action sur la demande et des progrès dans l'harmonisation des objectifs économiques des pays industriels permettront de préserver la stabilité du système monétaire international et qu'une évolution favorable de l'économie mondiale au cours des prochaines années dépendra notamment du succès des mesures prises par les Etats-Unis et le Royaume-Uni pour juguler l'inflation et améliorer leurs balances des comptes courants. La délégation britannique se félicite que le Directeur général ait reconnu l'efficacité de la politique économique du Gouvernement du Royaume-Uni. Les résultats de la dévaluation de 1967 commencent à se manifester. La consommation et les dépenses publiques ont été maintenues pratiquement au même niveau et les nouvelles mesures adoptées en matière de crédit intérieur et de régulation de la demande s'avèrent également efficaces. Il y a lieu de penser que d'importantes ressources ont pu être mobilisées pour l'exportation.

47. Cependant, le Gouvernement britannique est très conscient de ses responsabilités à l'égard du monde, notamment dans les domaines suivants : la poursuite de politiques appropriées d'action sur la demande, les progrès en matière d'harmonisation des objectifs économiques, la

lutte contre l'inflation et l'amélioration de l'équilibre des comptes courants. Il est de l'intérêt du monde entier, et notamment des pays en voie de développement, que le Gouvernement britannique maîtrise l'inflation et continue d'améliorer sa position extérieure. Il ne paraît pas opportun de supprimer prématurément les mesures qui ont permis de redresser la balance des comptes courants. Mais il faut insister sur le fait que l'exigence d'un dépôt de la part des importateurs ne joue pas pour la majorité des produits de base.

48. La mise en application du système de droits de tirage spéciaux offre un remarquable exemple de coopération internationale, mais on ne doit pas y voir une panacée. Un tel système ne saurait en aucune façon dispenser les divers gouvernements d'appliquer une politique appropriée d'action sur la demande. Il serait exagéré de croire que les droits de tirage spéciaux ne bénéficieront qu'aux pays développés. Ainsi que l'a indiqué récemment le Chancelier de l'Échiquier à l'assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs, le système des droits de tirage spéciaux devrait permettre de trouver des conditions plus favorables pour accroître l'aide au développement.

49. Le rapport insiste à juste titre sur un point qui doit intéresser tous les pays. Il s'agit de la nécessité d'adapter constamment les objectifs et les politiques des plans à moyen terme en fonction de l'évolution de la situation. Etant donné les limites de la prévision humaine, il convient de conférer une souplesse suffisante aux plans établis à la veille de la deuxième Décennie du développement.

50. M. SKATARETIKO (Yougoslavie) dit qu'à la veille du vingt-cinquième anniversaire du Fonds monétaire international on peut relever toute l'importance du rôle qu'il joue dans le maintien de la stabilité et de l'efficacité du système monétaire international. Il conviendrait de se demander si les causes des perturbations qui surviennent tiennent au système monétaire international existant ou au processus d'ajustement dont sont responsables au premier chef les politiques nationales des divers pays. Il ne fait pas de doute que le système monétaire international existant est loin d'être parfait. Cependant, il est clair que ce système fonctionnerait mieux si les pays dont la participation au commerce mondial est la plus importante luttent de façon plus résolue contre les tendances inflationnistes de leur économie. Il est regrettable que ces tendances soient la cause de restrictions en matière de crédit et de commerce et qu'elles provoquent des augmentations des taux d'intérêt néfastes pour les balances des paiements des pays en voie de développement.

51. Il convient de se féliciter de la récente décision de mettre en application le système des droits de tirage spéciaux à partir du 1er janvier 1970. Au cours des dernières années, on a beaucoup discuté du problème des liquidités internationales à l'occasion de la réduction de la part relative des réserves détenues en or. On pouvait craindre qu'il en résulte une restriction supplémentaire des échanges commerciaux. Si la création des droits de tirage spéciaux ne peut à elle seule apporter une solution à ce problème, elle permettra cependant d'atténuer les difficultés.

52. On peut cependant se poser encore deux questions. La répartition proposée des droits de tirage spéciaux, qui

dépend de la quote-part de chaque Etat membre, permettra-t-elle de résoudre les problèmes de liquidité des pays dont la quote-part est faible et qui sont la majorité ?

53. On doit également se demander quelle forme on pourra donner au lien à établir entre la mise en application des droits de tirage spéciaux et le financement du développement. De l'avis de la délégation yougoslave, ce qui est important n'est pas tant la création d'un lien institutionnel que le fait que les pays en voie de développement comptent que les pays qui recevront la plus grande part des droits de tirage spéciaux affecteront la part de ressources ainsi obtenues, ou une part de leurs propres ressources ainsi augmentées, au financement du développement. Le Fonds monétaire et la Banque internationale se trouvent confrontés à de nouveaux problèmes auxquels il convient d'apporter une solution. Il est à espérer que l'on pourra réserver aux pays en voie de développement une participation active à la discussion de ces problèmes.

54. M. SEN (Inde) dit que la mise en application des droits de tirage spéciaux ne signifie pas seulement un accroissement des liquidités internationales mais l'apparition d'un système monétaire administré par l'ensemble des Etats. La création délibérée de réserves doit être saluée comme une étape importante dans l'évolution vers un système monétaire international plus rationnel.

55. La délégation indienne aurait préféré que le montant prévu des droits de tirage spéciaux soit fixé à un niveau supérieur et que la période de création soit de cinq ans plutôt que de trois ans. Il paraît maintenant souhaitable et possible d'établir un lien entre la création de liquidités internationales et le financement du développement, même par une simple décision simultanée des pays membres développés. On peut regretter que la création des droits de tirage spéciaux ait été considérée comme intéressant exclusivement les pays développés industriels, et plus particulièrement ceux dont les monnaies sont les plus importantes. Pour une bonne part, discussions et négociations à ce sujet se sont déroulées en dehors du Fonds. C'est pour cette raison qu'en dépit de l'intérêt manifesté par les pays en voie de développement, qui représentent 80 p. 100 des membres du Fonds, la question du lien à créer a été négligée au moment de la création des droits de tirage spéciaux. La délégation indienne estime qu'il est très important que cette question reçoive l'attention qu'elle mérite et que l'on devrait pouvoir enregistrer des progrès d'ici l'an prochain. La question du lien à créer a récemment été étudiée par un groupe d'experts de la CNUCED qui, dans son rapport au Conseil du commerce et du développement, a recommandé cette création. Le groupe a proposé deux méthodes pour y parvenir : les pays développés devraient parvenir à une décision collective en vue soit d'affecter directement à l'IDA une partie de leurs allocations annuelles de droits de tirage spéciaux, soit d'apporter à l'IDA une contribution en monnaie nationale d'un volume proportionnel à ces allocations. Le groupe a proposé que l'on applique celle des deux méthodes qui serait le plus facilement acceptée par les gouvernements intéressés. D'autre part, le Sous-Comité des changes et des paiements internationaux du Comité économique commun du Congrès des Etats-Unis a également appuyé cette proposition de création d'un lien entre le droit de tirage spécial et l'assistance au développement. Même si cette initiative n'engage pas le pouvoir exécutif, on peut la considérer comme encourageante.

56. Le rapport du Fonds monétaire international pour 1969 étudie la question du besoin de liquidité conditionnelle, c'est-à-dire la nécessité d'accroître les quotes-parts, qui constituent la base des droits de tirage au Fonds. La délégation indienne considère qu'il est manifestement nécessaire de créer, à côté des droits de tirage spéciaux, qui sont une source de liquidités inconditionnelles, une liquidité conditionnelle supplémentaire. Le rapport conclut à ce sujet que la cinquième révision quinquennale des quotes-parts au Fonds, qui doit avoir lieu prochainement, sera l'occasion bienvenue de réaliser l'accroissement nécessaire du volume global des ressources du Fonds tant au moyen d'un relèvement général et approprié des quotes-parts que d'ajustements sélectifs nécessaires pour mieux faire correspondre les quotes-parts à l'importance économique actuelle des divers Etats Membres. On peut donc espérer que la cinquième révision quinquennale des quotes-parts tiendra compte de tous les facteurs, et notamment de la nécessité d'améliorer la position des pays en voie de développement, compte tenu de l'évolution des circonstances. A l'origine, le Fonds comptait 39 membres, dont 29 étaient des pays en voie de développement. Aujourd'hui, sur 113 membres, les pays en voie de développement sont au nombre de 88. Cependant, la part relative des quotes-parts de ces derniers est inférieure à 28 p. 100.

57. En principe, la quote-part d'un pays devrait servir à définir le besoin reconnu à ce pays de faire appel aux ressources du Fonds. D'autre part, les quotes-parts doivent tenir compte des besoins du Fonds en ressources sous forme de monnaies utilisables. De plus, étant donné le système du vote pondéré, la quote-part reflète également l'importance relative que doit avoir un membre dans l'élaboration des décisions du Fonds. Enfin, les quotes-parts sont appelées à devenir la base des allocations des droits de tirage spéciaux. Il ne peut donc y avoir ici de critères simples. On doit tenir compte à la fois des capacités et des besoins des pays. Avant tout, les quotes-parts doivent être établies de façon à permettre aux pays en voie de développement de faire entendre effectivement leur voix dans l'élaboration des décisions du Fonds.

58. Si les pays développés occidentaux ont à résoudre les problèmes de l'abondance, la plus grande partie de la population mondiale ne dépasse guère le niveau de l'économie de subsistance. Au seuil de la deuxième Décennie du développement, il est à espérer que le Fonds continuera de faire preuve d'imagination et poursuivra ses efforts constructifs.

59. M. AHMED (Pakistan) dit tout l'intérêt qu'il a pris à la déclaration réaliste du Directeur général, qui montre bien l'ampleur des problèmes monétaires internationaux.

60. Il est cependant regrettable de constater la lenteur des progrès intervenus dans les domaines monétaire et économique. L'exercice écoulé a constitué une période d'expansion rapide accompagnée de déséquilibres financiers. Les perturbations survenues sur les marchés des changes ont entraîné une série de crises monétaires internationales. Les graves difficultés de balance des paiements de certains pays industriels ont été accompagnées d'une hausse sans précédent des prix et des taux d'intérêt. Les pressions qui se sont exercées sur les principales monnaies, telles que le franc et la livre, ont été renforcées par des mouvements spéculatifs.

Ces perturbations ont eu des effets néfastes pour les pays en voie de développement producteurs de matières premières. L'augmentation des taux d'intérêt a entraîné une restriction du crédit et a même engendré un courant inverse de capitaux. Le commerce mondial a connu des fluctuations, même si les exportations des pays de production primaire ont pu augmenter au taux de 13 p. 100 au cours de 1968 et du premier semestre de 1969. Les perturbations de la situation monétaire des pays développés ont des répercussions sur l'ensemble du monde en voie de développement. Cependant, la coopération accrue des autorités monétaires internationales a permis d'élaborer des propositions tendant à créer une base suffisante de réserves pour le système monétaire mondial. D'autre part, les pays les plus importants ont pris des mesures pour lutter contre l'inflation.

61. Il convient de saluer la création des droits de tirage spéciaux. Il s'agit là d'un événement historique et d'une étape sur la voie du renforcement du système monétaire. L'institution de ce système doit permettre, au moyen de réserves supplémentaires, de maintenir à un niveau constant et suffisant le montant des réserves monétaires internationales. L'utilisation de ces réserves en tant que garanties de liquidités internationales doit permettre de réduire les pressions qui s'exercent dans les pays à balance des paiements déficitaire. Les principaux pays devraient pouvoir ainsi éviter de prendre des mesures restrictives néfastes pour le commerce mondial et les pays en voie de développement. Un volume suffisant de liquidités internationales doit contribuer à empêcher que le montant de l'assistance diminue ou que les taux d'intérêt s'élèvent. La question de la création d'un lien entre les nouvelles liquidités internationales et le financement du développement mérite d'être étudiée le plus tôt possible. A cet égard, deux procédures pourraient être utilisées. Les pays développés pourraient faire une contribution directe à l'IDA après avoir reçu leur allocation de droits de tirage spéciaux. Dans une autre hypothèse, ils pourraient transférer directement aux pays en voie de développement une fraction de leur part dans les droits de tirage spéciaux.

62. En ce qui concerne le problème des quotes-parts, le Ministre des finances du Pakistan a récemment déclaré au Conseil des gouverneurs que la part des pays en voie de développement dans les droits de tirage spéciaux apparaissait beaucoup trop faible et qu'il conviendrait d'accroître les quotes-parts de ces pays. Un tel accroissement ne devrait pas être inférieur à 30 p. 100. Les formules actuellement en vigueur en matière de quotes-parts jouent au détriment des pays pauvres en raison même de leur pauvreté.

63. La question de la stabilisation des prix des produits de base est également très importante pour les pays en voie de développement. On peut regretter que les initiatives prises jusqu'ici par le Fonds et la Banque ne répondent pas encore aux exigences de la situation. Les statuts du Fonds ne permettent pas à ce dernier de financer directement les systèmes de stocks régulateurs. C'est pourquoi il n'a pas été possible de réaliser de progrès pour protéger et stabiliser les termes de l'échange entre produits primaires et produits manufacturés. Il est à espérer que de nouvelles initiatives seront prises et que le Fonds et la Banque redoubleront d'efforts pour contribuer à la stabilisation des prix des produits de base et renforcer le système de financement des stocks régulateurs.

64. Les diverses propositions concernant le processus d'ajustement des balances de paiements des pays développés ou les modifications à apporter en vue d'assouplir le système actuel des taux de change doivent tenir compte

dans toute la mesure possible des besoins propres aux pays en voie de développement.

La séance est levée à 12 h 55.